

Association En Chemin

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association En Chemin

10, Boulevard Frédéric Mistral

83400 Hyères

Ce rapport contient 35 pages

Association En Chemin

Siège social : 10, Boulevard Frédéric Mistral – 83400 Hyères

Fonds associatifs : 1.612.463 €

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve***Motivation des réserves***

Nous n'avons pu nous assurer de l'exactitude des données financières issues du bilan et du compte de résultat de la nouvelle association A.A.V.I.V fusionnée à l'association En Chemin au 31.12.2025. En effet, nous avons été dans l'impossibilité de collecter les éléments suffisants et appropriés à l'exécution de notre mission d'audit des comptes 2025.

Afin de quantifier les incidences sur les comptes de l'association En Chemin, nous joignons à l'annexe des comptes le bilan et le compte de résultat de l'association A.A.V.I.V.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

1.1

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 5.1 Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose les changements de méthode comptable et les incidences résultant de l'application de nouveaux règlements ANC.

Justification de nos appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves » et dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 26 juin 2026

Expertea Audit



Société de Commissariat aux Comptes
60, boulevard Jean Labro - 13016 Marseille
Tél : +33 (0)4.95.06.99.77 / Fax : +33 (0)4.95.06.99.71
SIRET : 504 875 931 RCS Marseille / Code APE : 6920Z
www.expertea.fr

Patrick Estienne
Associé

Bilan Actif des Associations et Fondations

Groupe de dossiers : CL - Comptes de liaison - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

ACTIF	Brut 2025	Amortissement 2025	Net 2025	Net 2024
Frais d'établissement	29 850	29 850	0	0
Actif immobilisé		0	0	0
Immobilisation incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	13 152	13 152	0	0
Autres immobilisations incorporelles	124 760		124 760	124 760
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrain	303 958	0	303 958	303 958
Constructions	3 254 259	939 040	2 315 219	2 090 249
Installations techniques, matériel et outillage industriel	261 468	156 403	105 065	113 787
Autres immobilisations corporelles	1 041 518	743 954	297 564	287 167
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	263 862		263 862	260 493
TOTAL II	5 262 977	1 852 549	3 410 428	3 180 414
Actif circulant		0	0	0
Stocks et en cours	0	0	0	0
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	150 140	3 957	146 182	140 312
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 954 051	19 741	1 934 310	1 462 448
Charges constatées d'avance	42 528	0	42 528	47 267
Valeurs mobilières de placement	1 020		1 020	
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	2 143 328		2 143 328	1 875 417
TOTAL III	4 291 066	23 698	4 267 368	3 525 443
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	9 583 893	1 906 097	7 677 797	6 705 857

Bilan Passif des Associations et Fondations

Groupe de dossiers : CL - Comptes de liaison - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	326 206	0
Fonds propres complémentaires	495 271	495 271
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	0	0
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves pour projet de l'entité	66 176	0
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	66 176	0
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	307 835	290 727
<i>dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales</i>	112 616	146 152
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	0	0
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	210 498	144 575
<i>dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs</i>	0	0
<i>dont charges des activités SMS de prise en compte différée</i>	-15 278	0
Résultat en attente d'affectation	0	0
<i>dont résultat hors activités sociales et médico-sociales</i>	0	0
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	0	0
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	0	0
Excédent ou déficit de l'exercice	186 607	83 284
Situation nette (sous total)	1 382 095	869 282
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	230 368	237 276
Provisions réglementées	0	0
TOTAL I	1 612 463	1 106 558
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	2 378 737	2 746 880
TOTAL II	2 378 737	2 746 880
PROVISIONS		
Provisions pour risques	309 735	320 101
Provisions pour charges	12 404	
TOTAL III	322 139	320 101
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	783 709	378 279
Emprunts et dettes financières diverses	136 917	123 561
Instruments financiers à terme	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	423 026	338 266
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	1 669 335	1 230 161
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 671	59 255
Produits constatés d'avance	348 799	402 796
TOTAL IV	3 364 458	2 532 318
Ecart de conversion Passif (V)		
Comptes en dehors du plan comptable officiel (à analyser)	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	7 677 797	6 705 857

Compte de Résultat des Associations et Fondations

Groupe de dossiers : CL - Comptes de liaison - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

PRODUITS	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestation de service	1 961 175	1 318 506
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	15 619 243	14 300 475
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	4 261 862	3 921 940
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>	9 255	
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	288 476	410 375
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Utilisations des fonds dédiés	590 911	364 535
Autres produits	214 747	15 172
TOTAL I	18 683 807	16 409 063
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	199 672	183 778
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	6 119 773	5 610 833
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	716 114	551 888
Salaires	8 074 688	6 744 671
Cotisations sociales	2 453 453	2 033 731
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	227 397	190 619
Dotations aux provisions	215 371	285 266
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0	0
Report en fonds dédiés	208 537	517 818
Autres Charges	267 031	197 822
TOTAL II	18 482 036	16 316 425
I.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	201 771	92 638

PRODUITS FINANCIERS		
De participation	0	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	22	
Autres intérêts et produits assimilés	1 837	709
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL III	1 859	709

CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	17 022	32 904
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL IV	17 022	32 904

2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-15 163	-32 195
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	186 608	60 443

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels		36 420
TOTAL V		36 420

CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles		13 579
TOTAL VI		13 579

4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	22 841
---------------------------------------	----------	---------------

Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0	0

Total des produits (I+III+V)	18 685 666	16 446 192
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	18 499 059	16 362 908

EXCEDENT OU DEFICIT	186 608	83 284
----------------------------	----------------	---------------

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	-132 804	-169 804
Prestations en nature	-64 200	-70 440
Bénévolat	-59 277	-38 308
TOTAL	-256 281	-278 552

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
Secours en nature	132 804	169 804
Mise à disposition de biens et services		
Prestations	64 200	70 440
Personnel bénévole	59 277	38 308
TOTAL	256 281	278 552

Introduction

1 Préambule

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : 7 677 797 Euros
- Total des produits d'exploitation : 18 683 807 Euros
- Résultat comptable de l'exercice (Excédent « + » / Déficit « - » : + 186 607 Euros

L'exercice comptable a eu une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} Janvier 2025 au 31 décembre 2025, l'exercice précédent clos le 31 décembre 2024 couvrait également une période de 12 mois.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'Association.

L'annexe comporte les informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat. Les informations sont présentées dans l'annexe des comptes dans l'ordre selon lesquels les postes auxquels elles se rapportent sont présentés dans le bilan et le compte de résultat. Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association. Sauf indication contraire les éléments des notes seront exprimés en Euros.

2 Informations générales

Art 431-1 du règlement ANC 2018-06

2.1 Objet Social

L'association a pour objet de favoriser et développer toutes formes d'activités d'intérêt général à caractère social, humanitaire et philanthropique ; en particulier en contribuant à la lutte contre l'exclusion et à l'insertion des personnes en situation de précarité notamment en matière d'alimentation, d'hygiène, de santé, de logement et d'activités de réinsertion sociale et professionnelle. Elle pourra également accompagner toute personne victime, voire auteur, de violences intra-familiales. Elle pourra mettre en place et gérer un service d'Aide aux victimes dans le cadre prévu par la loi, ainsi qu'un service socio-judiciaire en pré et post-sentenciel. L'association exerce son activité sur la Région Sud PACA.

2.2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées.

L'association assure des missions d'accompagnement social global au travers de 5 pôles d'activités différents (Santé précarité - Logement - Asile – Insertion professionnelle – Accompagnement Social et judiciaire).

L'association gère notamment des établissements sociaux et médico-sociaux relevant de la loi 2002-2 :

- CADA
- CPH
- CHRS
- LHSS
- ACT
- MNA

Au cours de l'exercice, les établissements ont poursuivi leurs missions :

- D'accueil, d'hébergement et d'accompagnement social ;
- De coordination avec les usagers et les partenaires institutionnel ;
- De mise en œuvre des projets personnalisés d'accompagnement.

L'Association accueille et accompagne à travers ses différents établissements 11 202 personnes en 2025

Périmètre des comptes

Au 31 décembre, l'association se compose des entités non juridiquement distinctes suivantes :

- En CHEMIN / CADA / CPH / CHRS / LHSS / ACT / MNA

3 Faits Marquants

3.1 Faits marquants de l'exercice

- Mise en place du dispositif DIRE (Dispositif d'insertion et de retour à l'emploi) financé par le Département en direction des bénéficiaires du RSA. Deux territoires sont concernés VAL GAPEAU ILES D'OR et VAR ESTEREL
- Ouverture de lieux d'hébergement pour femmes sur la commune de Bandol dans les locaux de l'ancienne Gendarmerie appartenant au Conseil Départemental du Var. Ce dispositif permet l'accueil de ménages avec enfants de – de 4 ans hébergés à l'hôtel. De plus certaines places sont réservées aux femmes victimes de violences intrafamiliales et à leurs enfants.
- Évaluation externe du CADA et du service MNA. Conformément à la Loi 2002-2 nous avons procédé à l'évaluation externe de ces deux services, pour rappel l'évaluation externe conditionne la poursuite des agréments (Etat pour le CADA, Département pour les MNA)
- Fusion avec l'AAVIV au 31.12.2025. Dans le cadre de nos pôles Parentalité protection et prévention de la récidive dédiés d'une part aux victimes de violences conjugales et d'autre part aux auteurs, nous travaillons depuis plusieurs années avec l'association d'aides aux Victimes d'Infraction pénale du Var. Il a été décidé par les conseils respectifs d'En chemin et l'AAVIV de procéder à une fusion par absorption de la totalité de l'activité de l'AAVIV. Cette fusion est effective au 31/12/2025 à 0 H 00.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	1 710	1 710				
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	441 708	113 281	328 427	344 384	15 956	4.63
	Installations techniques, matériel et outillage	58 955	32 982	25 973	22 523	3 450	15.32
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	4 059		4 059	3 959	100	2.53
Total II		506 432	147 973	358 459	370 866	12 407	3.35
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	78 378		78 378	77 918	461	0.59
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	65 542		65 542	42 292	23 249	54.97
	Charges constatées d'avance (2)	5 160		5 160	4 941	219	4.43
	Valeurs mobilières de placement	1 020		1 020	1 020		
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Comptes de Régularisation	Disponibilités	382 426		382 426	280 359	102 067	36.41
	Total III	532 526		532 526	406 530	125 996	30.99
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 038 958	147 973	890 985	777 395	113 590	14.61

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	326 206		257 960		68 246	26.46
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité						
	Autres						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	117 521		68 246		49 275	72.20
	Situation nette (sous total)	443 727		326 206		117 521	36.03
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	443 727		326 206		117 521	36.03
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
	Droits du concédant						
	Total II						
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total III						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	12 404		12 404			
	Total IV	12 404		12 404			
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	251 049		267 266		16 217	6.07
	Emprunts et dettes financières diverses (2)						
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	19 547		10 020		9 527	95.08
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	159 198		143 181		16 017	11.19
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	5 060		18 319		13 259	72.38
	Produits constatés d'avance						
	Total V	434 854		438 786		3 931	0.90
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	890 985		777 395		113 590	14.61

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

434 854 438 786

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations			20		20	100.00
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	437	914	276	913	161 001	58.14
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	782	712	795	101	12 389	1.56
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	15	710	7	480	8 230	110.02
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	181	657	151	956	29 701	19.55
Total I	1 417	993	1 231	470	186 523	15.15
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	243	578	187	164	56 414	30.14
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	59	471	56	722	2 749	4.85
Salaires et traitements	702	351	655	527	46 824	7.14
Cotisations sociales	262	541	244	123	18 418	7.54
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	27	476	25	397	2 079	8.19
Dotations aux provisions			2	746	2 746	100.00
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges		6		0	6	NS
Total II	1 295	424	1 171	680	123 745	10.56
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	122	569	59	791	62 778	105.00

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		22		28	6	21.82
Autres intérêts et produits assimilés		968		2 131	1 163	54.59
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III		990		2 159	1 170	54.16
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		6 733		7 124	391	5.48
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV		6 733		7 124	391	5.48
2. Résultat financier (III-IV)		5 744		4 965	779	15.69
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		116 825		54 826	61 999	113.08
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		696		13 420	12 724	94.82
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		696		13 420	12 724	94.82
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		1 419 678		1 247 049	172 629	13.84
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		1 302 158		1 178 804	123 354	10.46
5. EXCEDENT OU DEFICIT		117 521		68 246	49 275	72.20

3.2 Faits marquants survenus postérieurement à la clôture et avant l'arrêté des comptes

A ce jour, aucun évènement significatif n'est intervenu après clôture.

4 Principes et méthodes comptables

4.1 Réglementation comptable

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les postes d'actif et de passif du bilan ainsi que les postes de charges et de produits au compte de résultat sont inscrits sans compensation.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant :

- Du règlement N° 2022-06 du 4 novembre 2022 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif à la modernisation des états financiers et modifiant le règlement ANC du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;
- Du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité et notamment le règlement N°2023-03 de l'ANC du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers ;
- Du règlement N° 2019-04 de l'ANC du 08 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité.

4.2 Agrégation des comptes de l'association et principe d'affectation des résultats.

L'association gère des établissements dont la gestion est contrôlée ou dont la gestion est libre.

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée (art. R314.82 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)) et des comptes de liaison qui enregistrent toutes les opérations entre établissements et services. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, il a été effectué :

- Une sommation des différentes comptabilités,
- Une élimination des opérations internes de l'Association. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun et des prestations réciproques.

Le résultat comptable de l'Association est déterminé par différence entre les produits et les charges. Le résultat comptable comprend :

- Le résultat définitivement acquis des « Activités en gestion propre » ;
- Les résultats sous contrôle des tiers financeurs des « Activités contrôlées ».

En ce sens, deux niveaux de résultats apparaissent :

- le résultat comptable en conformité avec les principes et règles comptables en vigueur. Ce résultat est arrêté par le Conseil d'Administration.
- le résultat effectif sous-contrôle du tiers financeur qui correspond au résultat comptable auquel on ajoute les résultats antérieurs éventuellement repris. Ce résultat a un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les financeurs qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R314-52 du CASF.

4.3 Principes et méthodes retenues

4.3.1 Méthodes d'évaluations, d'amortissements et de dépréciation de l'actif immobilisé

Les immobilisations incorporelles et corporelles ont été évalués à leur cout d'acquisition (cout d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations font l'objet d'une décomposition par composants si nécessaire, et d'un amortissement, en mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue, qui se situe habituellement dans les fourchettes suivantes :

- | | |
|-------------------------------|-------------|
| - Constructions | 10 à 50 ans |
| - Agencements & installations | 5 à 25 ans |
| - Matériel & outillage | 5 à 10 ans |
| - Matériel & mobilier bureau | 5 à 10 ans |
| - Matériel de transport | 3 à 5 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |
| - Logiciels | 1 à 3 ans |

4.3.2 Méthode d'évaluation et dépréciation de l'actif circulant

Les Valeurs mobilières de placements : La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. En 2025 aucune provision latente sur placement n'a été constatée. Les VMP en 2025 sont essentiellement des Comptes à termes à échéance de -2 ans.

4.3.3 Fonds Propres

Présentation des fonds propres

Conformément à l'article 153-1 du règlement ANC 2019-04, l'activité sociale et médico-sociale est présentée distinctement dans une subdivision spécifique des postes suivants :

- Réserves
- Report à nouveau
- Excédent ou déficit de l'exercice.

Ce tableau est présenté au chapitre « Informations relatives aux postes du bilan » section « fonds propres ».

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat linéairement au même rythme que les actifs subventionnés. Elles sont présentées au bilan, nettes d'amortissement.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice sont présentées dans le résultat d'exploitation dans la rubrique « Concours publics et subventions d'exploitation / investissement » alors que présentées en résultat exceptionnel les exercices précédents.

4.3.4 Fonds dédiés

Principes généraux

A la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- Les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles ;
- Les autres contributions accordées par l'autorité de tarification. Ces fonds dédiés sont dénommés « fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS ».

Sont aussi inscrits, le cas échéant, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- Subventions d'exploitation
- Contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif
- Ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Utilisation des fonds dédiés (immobilisations amortissables)

(Article 132-3 du règl. ANC 2018-06)

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Sont comptabilisées au crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés » :

- Les montants des charges d'exploitation comptabilisées dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini ;
- Les montants rapportés annuellement en produits des immobilisations acquises ou produites et affectées à la réalisation d'un projet défini sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations concernées.
- Aux remboursements aux tiers financeurs de la part non utilisée

4.3.5 Provisions pour risques et charges

Principes généraux

Des provisions sont comptabilisées lorsque l'association a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

4.3.6 Cotisations

(Article 142-1 du reg. ANC 2018-06)

Il n'y a aucune cotisation.

4.3.7 Résultat Exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend notamment pour :

- les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;
- les amortissements dérogatoires constatés dès que la dotation calculée selon les règles comptables est inférieure au montant retenu au budget pour déterminer le tarif avec les financeurs (article 214-8 du PCG et instruction M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux) ;
- les dotations et reprises de provisions réglementées retenues par le règlement ANC 2019-04 et reconnaissant les provisions réglementées prévues au CASF suivantes :
 - Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement ;
 - Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS ;
 - Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes d'actif (immobilisé ou circulant).

4.3.8 Contributions volontaires en nature

Bénévolat		59 277 €
	Total	59 277 €
Prestations en nature	Accueil de jour	24 600 €
	Hébergement	39 600 €
	Total	64 200 €
Dons en nature	Accueil de jour	48 000 €
	SAMU Social	36 000 €
	Hébergement	47 304 €
	Véhicule	1 500 €
	Total	132 804 €

5 Changements comptables

5.1 Changement de réglementation comptable

- **Changement de réglementation comptable**

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Il en est de même pour le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC 2018-06.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2025, l'Association présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ces Règlements.

La première application du Règlement correspond au changement de réglementation, donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers.

Les dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

- **Changement de présentation des comptes annuels**

Lors du premier exercice d'application, l'Association présente le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon ces modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements.

Par simplification, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés, dans la colonne « Exercice N-1 », dans les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements).

Les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation sont fournies dans l'annexe.

- **Changement de méthode comptable**

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions du Règlement (*nouvelle définition du résultat exceptionnel, nouveaux schémas d'écritures comptables liés à la suppression de la technique des transferts de charges, simplification du plan de comptes*) nous avons revu nos principes de comptabilisation synthétisés ci-dessous :

	Avant application des règlements ANC n° 2022-06 / 2023-03	Après application des règlements ANC n° 2022-06 / 2023-03
Valeurs comptables / Produits de cession des éléments d'actif cédés		
Immobilisations corporelles et incorporelles	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation
Immobilisations financières	Résultat exceptionnel	Résultat financier
Autres éléments		
QP des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation
Principaux Transferts de charges		
Charge non inscrite dans le compte adéquat	Transfert de charges	Crédit du compte de charges débité initialement en contrepartie du débit du compte de charges approprié
Refacturations diverses		Inscription au crédit du compte 708 « Produits des activités annexes » ou du compte 7084 « Mise à disposition de personnel facturée »
Remboursements reçus en compensation de charges de personnel		Inscription au crédit des comptes de charges de personnel
Indemnités d'assurance		Inscription en Autres produits selon la liste prévue au PCG

Les changements de méthodes comptables suite à la première application du règlement ANC N° 2022-06 n'ont pas d'impact significatif sur la présentation du résultat de l'exercice 2025

5.2 Note annexe spécifique : Incidences de la première application des règlements précités

Les modifications de présentation opérées sur la colonne 2024 pour se conformer au nouveau modèle sont les suivantes :

- Dans le cadre de l'application du règlement ANC n° 2022-06, les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat sont désormais comptabilisées au compte 747 « Quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice », en remplacement du compte 777 utilisé antérieurement. Ce reclassement constitue une modification de présentation sans incidence sur le résultat de l'exercice ni sur la situation nette de l'association.

5.3 Autres changements comptables

Changement à l'initiative de l'entité :

Néant

Changement d'estimation :

Néant

Correction d'erreur :

Néant

Bilan

Bilan Actif des Associations et Fondations

Groupe de dossiers : CL - Comptes de liaison - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

ACTIF	Brut 2025	Amortisse- ment 2025	Net 2025	Net 2024
Frais d'établissement	29 850	29 850	0	0
Actif immobilisé		0	0	0
Immobilisation incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	13 152	13 152	0	0
Autres immobilisations incorporelles	124 760		124 760	124 760
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrain	303 958	0	303 958	303 958
Constructions	3 254 259	939 040	2 315 219	2 090 249
Installations techniques, matériel et outillage industriel	261 468	156 403	105 065	113 787
Autres immobilisations corporelles	1 041 518	743 954	297 564	287 167
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	263 862		263 862	260 493
TOTAL II	5 262 977	1 852 549	3 410 428	3 180 414
Actif circulant		0	0	0
Stocks et en cours	0	0	0	0
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	150 140	3 957	146 182	140 312
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 954 051	19 741	1 934 310	1 462 448
Charges constatées d'avance	42 528	0	42 528	47 267
Valeurs mobilières de placement	1 020		1 020	
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	2 143 328	0	2 143 328	1 875 417
TOTAL III	4 291 066	23 698	4 267 368	3 525 443
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	9 583 893	1 906 097	7 677 797	6 705 857

Bilan Passif des Associations et Fondations		
Groupe de dossiers : CL - Comptes de liaison - Périodes de : 01/2025 à 12/2025		
PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	326 206	0
Fonds propres complémentaires	495 271	495 271
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	0	0
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves pour projet de l'entité	66 176	0
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	66 176	0
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	307 835	290 727
<i>dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales</i>	112 616	146 152
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	0	0
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	210 498	144 575
<i>dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs</i>	0	0
<i>dont charges des activités SMS de prise en compte différée</i>	-15 278	0
Résultat en attente d'affectation	0	0
<i>dont résultat hors activités sociales et médico-sociales</i>	0	0
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	0	0
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	0	0
Excédent ou déficit de l'exercice	186 607	83 284
Situation nette (sous total)	1 382 095	869 282
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	230 368	237 276
Provisions réglementées	0	0
TOTAL I	1 612 463	1 106 558
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	2 378 737	2 746 880
TOTAL II	2 378 737	2 746 880
PROVISIONS		
Provisions pour risques	309 735	320 101
Provisions pour charges	12 404	
TOTAL III	322 139	320 101
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	783 709	378 279
Emprunts et dettes financières diverses	137 487	123 561
Instruments financiers à terme	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	423 026	338 266
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	1 668 764	1 230 161
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 671	59 255
Produits constatés d'avance	348 799	402 796
TOTAL IV	3 364 457	2 532 318
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	7 677 797	6 705 857

Compte de résultat

Compte de Résultat des Associations et Fondations

Groupe de dossiers : CL - Comptes de liaison - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

PRODUITS	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestation de service	1 961 175	1 318 506
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	15 619 243	14 300 475
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	4 261 862	3 921 940
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>	9 255	
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	288 476	410 375
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Utilisations des fonds dédiés	590 911	364 535
Autres produits	214 747	15 172
TOTAL I	18 683 807	16 409 063
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	199 672	183 778
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	6 119 773	5 610 833
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	716 114	551 888
Salaires	8 074 688	6 744 671
Cotisations sociales	2 453 453	2 033 731
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	247 137	190 619
Dotations aux provisions	181 400	285 266
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0	0
Report en fonds dédiés	222 768	517 818
Autres Charges	267 031	197 822
TOTAL II	18 482 036	16 316 425
1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	201 770	92 638

PRODUITS FINANCIERS		
De participation	0	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	22	
Autres intérêts et produits assimilés	1 837	709
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL III	1 859	709

CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	17 022	32 904
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL IV	17 022	32 904

2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-15 163	-32 195
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	186 607	60 443

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels		36 420
TOTAL V		36 420

CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles		13 579
TOTAL VI		13 579

4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	22 841
---------------------------------------	----------	---------------

Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0	0

Total des produits (I+III+V)	18 685 666	16 446 192
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	18 499 059	16 362 908

EXCEDENT OU DEFICIT	186 607	83 284
----------------------------	----------------	---------------

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	-132 804	-169 804
Prestations en nature	-64 200	-70 440
Bénévolat	-59 277	-38 308
TOTAL	-256 281	-278 552

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
Secours en nature	132 804	169 804
Mise à disposition de biens et services		
Prestations	64 200	70 440
Personnel bénévole	59 277	38 308
TOTAL	256 281	278 552

Annexes

1 Notes relatives au bilan

1.1 Actif

1.1.1 Actif Immobilisé

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

AC - Immobilisations Dossier : ENCHEM - EN CHEMIN - Périodes de : 01/2025 à 12/2025					
Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2024	Transfert	Acquisitions 2025	Cessions 2025	Immobilisations au 31 Décembre 2025
Immobilisations incorporelles	166 052	1 710	0	0	167 762
Frais d'établissement	29 850				29 850
Frais de recherche et de développement					
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	11 442	1 710			13 152
Fonds commercial					
- dont droit au bail					
Autres immobilisations incorporelles	124 760				124 760
Immobilisations incorporelles en cours					
Immobilisations corporelles	4 288 375	500 665	72 163		4 861 203
Terrains	303 958				303 958
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure					
Constructions	2 812 551	441 708			3 254 259
Installations, matériel et outillage techniques	242 956	3 212	15 300		261 468
Autres immobilisations corporelles	928 910	55 745	56 863		1 041 518
Immobilisations corporelles en cours					
Immobilisations financières	260 493	4 059	9 051	9 740	263 863
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	260 493	4 059	9 051	9 740	263 863
TOTAL IMMOBILISATION	4 714 920	506 434	81 214	9 740	5 292 828
Les Transferts correspondent à l'intégration de l'AAVIV suite à la fusion					

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

AC - Amortissements et dépréciations					
Dossier : ENCHEM - EN CHEMIN - Périodes de : 01/2025 à 12/2025					
Amortissements	Amortissements et dépréc. au 31/12/2024	Transfert	Dotations 2025	Diminutions 2025	Amortissements et dépréc. au 31/12/2025
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	41 292	1 710	0	0	43 002
Frais d'établissement	29 850				29 850
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. sim.	11 442	1 710			13 152
Fonds commercial (établissements privés)					
- dont droit au bail					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	1 493 213	118 786	227 397	0	1 839 396
Terrains					
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure					
Constructions sur sol propre	664 201	92 785	123 953		880 938
Constructions sur sol d'autrui	58 101				58 101
Installations, matériel et outillage techniques	129 169		27 234		156 403
Autres immobilisations corporelles	641 743	26 001	76 210		743 954
Immobilisations corporelles en cours					
Dépréciations des immobilisations financières					
Participations et créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	1 534 506	120 497	227 397	0	1 882 399
Les Transferts correspondent à l'intégration de l'AAVIV suite à la fusion					

1.1.2 Etats des échéances des créances à la clôture

Nature des créances	Montant Brut	A moins d'un An	A plus d'un an
Subventions à recevoir	1 722 651	1 722 651	
Clients	146 182	146 182	
Usagers	177 679	177 679	
Rbt Formations - Organismes sociaux	53 141	53 141	
Prov pour dépréciation de créances	- 23 698	- 23 698	
Total	2 075 954	2 075 954	

1.1.3 Produits à recevoir

Les produits à recevoir s'élèvent à 39 582 € au 31 décembre 2025. Ils correspondent principalement à des remboursements de frais de formation acquis au titre de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture.

1.1.4 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 42 528 € au 31 décembre 2025. Elles correspondent à des dépenses engagées et réglées au cours de l'exercice, mais se rapportant à l'exercice suivant.

Elles concernent principalement des contrats de téléphonie et de télécommunications, des abonnements, des loyers, des contrats de location et maintenance de matériels, des assurances ainsi que des consommations d'énergie et de fluides.

1.2 Passif

1.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Rubriques	31.12.24	Variation 2025	31.12.25
Fonds propres statutaires sans droits de reprise		326 206	326 206
Fonds propres complémentaires sans droit de reprise	495 271		495 271
Réserves pour projet de l'entité		66 176	66 176
Report à nouveau	290 727	17 108	307 835
Résultat de l'exercice	83 284	103 323	186 607
Situation nette	869 282	512 813	1 382 095
Subventions d'investissement	237 276	- 6 908	230 368
Total fonds propres et assimilés	1 106 558	505 905	1 612 463

Au cours de l'exercice, le résultat de l'exercice précédent, soit 83 284 €, a été affecté conformément à la décision de l'organe délibérant :

- 66 176 € ont été affectés en réserve pour projet de l'entité ;
- 17 108 € ont été affectés au report à nouveau.

Les fonds propres de l'association s'élèvent à 1 382 095 € au 31 décembre 2025 contre 869 282 € au 31 décembre 2024.

L'exercice 2025 dégage un excédent de 186 607 €, qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale pour son affectation.

1.2.2 Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité

(Article 153-2 du règ. ANC 2019-04)

Le résultat comptable est égal au résultat effectif

1.2.3 Passage du Résultat effectif au résultat administratif et proposition d'affectation

Au regard des échanges avec les financeurs le conseil d'administration propose l'affectation du résultat en report à nouveau

1.2.4 Tableau de variation des fonds dédiés

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

Suite à l'application du nouveau règlement comptable, les subventions d'équipement issues de fonds privés et de crédits non reconductibles sont comptabilisées en fond dédiés.

Concernant les fonds dédiés de 239 000 € l'association dispose d'une autorisation de report de financement du Département

Fonds dédiés	Montant avec règlement ANC 2018-06	Augmentations de l'exercice	Transfert de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montants au 31-12-2025
LE CHEMIN ACI	181 402			16 759	164 643
LE CHEMIN	1 353 971			58 927	1 295 044
FONDATION France 15-17	43 882			7 630	36 252
FONDATION NORAUTO	2				2
COLAM	9 863			312	9 551
FD INVEST MNA	141 353		- 4 281	30 759	106 313
FD INVEST MNA	49 946		4 281	13 694	40 533
FONDATION France XV CORPS	96 792			10 362	86 430
FONDATION France 23	226 992			7 200	219 792
FDD 2025 - 26		26 000		2 479	23 521
FD SUBVENTION 2020	64 446			12 076	52 370
CNR 2021-2022	11 832			4 130	7 702
FDD FREJUS	28 077			2 996	25 081
FD SUBVENTIONS	538 322	196 768		423 585	311 505
TOTAL	2 746 881	222 768	0	590 911	2 378 738

1.2.5 Tableau de variation des provisions

Nature	2025	2024	Variation
Provisions pour risques	309 735	320 101	- 10 366
Provisions pour charges	12 404		12 404
Total	322 139	320 101	2 038

1.2.6 Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Nature des Dettes	2025	2024	Variation
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	783 709	378 279	405 430
Emprunts et dettes financières diverses	137 487	123 561	13 926
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	423 026	338 266	84 760
Dettes fiscales et sociales	1 668 764	1 230 161	438 603
Autres dettes	2 671	59 255	- 56 584
Produits constatés d'avance	348 799	402 796	- 53 997
Total	3 364 456	2 532 318	832 138

Les dettes de l'association s'élèvent à 3 364 456 € au 31 décembre 2025 contre 2 532 318 € au 31 décembre 2024.

Elles sont principalement constituées de dettes fiscales et sociales (1 668 764 €), d'emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (783 709 €), ainsi que de dettes fournisseurs (423 026 €).

L'augmentation des dettes sur l'exercice provient principalement de la hausse des dettes fiscales et sociales et du recours à de nouveaux financements bancaires.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 348 799 € et correspondent à des financements, subventions ou produits encaissés au cours de l'exercice mais rattachés à des périodes postérieures à la clôture.

1.2.7 Charges à payer

Nature des charges à payer	Montant
Personnels - Charges à payer	780 031
Organismes sociaux – charges à payer	352 249
Etat - charges à payer	36 417
Total	1 168 697

2 Notes relatives au compte de résultat

2.1 Ventilation des produits d'exploitation

Nature Produits Exploitation	Montant
Prestation de service	653 364
Participations des usagers	508 035
Redevances des locataires	799 776
Subventions	15 619 243
Dons Manuels	9 255
Reprise sur provisions	288 476
Quote-part subventions d'investissement	590 911
Autres produits	214 747
Total	18 683 807

Subventions d'Exploitation	Montant
Fonds Européens	506 830
Etat	11 261 034
Région	6 947
Département	2 663 464
MTPM - Villes	191 501
Autres	206 755
AAVIV	782 712
Total	15 619 243

2.2 Composition du résultat financier

Composition Résultat Financier	Montant
Produits Financiers	
Produits des placements	22
Intérêts créditeurs	1 837
Total Produits Financiers	1 859
Charges Financières	
Intérêts des emprunts	11 686
Frais bancaires à caractère financier	5 336
Total Charges Financières	17 022
Résultat financier	- 15 163

2.3 Composition du résultat exceptionnel

Néant

3 Autres Informations

3.1 Effectifs

	Personnel salarié
Cadres	28
Agents de maîtrise et techniciens	144
Employes	20
Ouvriers	64
Total	256

3.2 Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'est élevée à 0 €

3.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires à mentionner correspondent aux honoraires figurant au compte de résultat de l'exercice (Art. 2 du décret 2008-1487 du 30 décembre 2008).

Les honoraires versés au titre de la mission de contrôle légal des comptes par les commissaires aux comptes s'élèvent à 30 070 Euros, et sont décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 28 630 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 1 440 €

4 Engagements hors bilan

Cf : Circularisation des Banques

- Prêt de la Caisse d'épargne pour 410 000 €
 - Garantie HCNR pour un montant de 10 000 €
 - Privilège du prêteur de deniers pour un montant de 400 000 €